

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

*Coop  
la 11/2/87*

Kigali, le 09 FEV. 1987

N° 0529 / 15.00

*Mest*

A traiter par .....
Date entrée : 9-2-87
N° Classement : 2494/15.00

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
K I G A L I

Objet : Rapport de Mission sur la  
XVIIe Session de la Conférence  
des Ministres de la Jeunesse  
et des Sports des pays d'ex-  
pression française (CONFESJES).

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre  
Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise que j'ai conduite à la  
17e session de la Conférence des Ministres chargés de la Jeunesse et des Sports des  
Pays d'Expression Française, tenue à Ouagadougou (Capitale du BURKINA-FASO) du  
12 au 17 janvier 1987.

Au cours de cette rencontre, les Ministres ont  
examiné essentiellement les points relatifs à la restructuration de la CONFESJES  
ainsi qu'à l'évaluation des activités effectuées en 1986 et à l'élaboration du  
programme d'actions avec son budget pour 1987.

S'agissant de la restructuration de la CONFESJES,  
il importe de rappeler que jusqu'à présent, cette institution francophone était  
régie par le Protocole de KIGALI adopté en 1975. Lors de la 16e session ministériel-  
le tenue à Djibouti en décembre 1985, un comité technique avait été constitué pour  
mettre au point un projet de statuts régissant la CONFESJES ainsi que le statut du  
personnel de son Secrétariat Général et un accord de siège entre le Sénégal, pays  
d'accueil du Secrétariat et la CONFESJES. Les conclusions de ce groupe de travail  
devaient être soumises à la l'appréciation des Ministres chargés de la Jeunesse et  
des Sports au cours de la présente session.

.../...



La Conférence a adopté à Ouagadougou les textes fondamentaux de la CONFEJES dont les éléments principaux portent sur le caractère transnational de cette institution et l'ouverture de certains postes à tous les pays membres, tout en sécurisant le personnel local dans son emploi. Par ailleurs, l'Accord de siège à signer avec le Sénégal précise les relations entre la CONFEJES et le pays d'accueil pour faciliter le travail du Secrétariat Général.

En ce qui concerne l'évaluation des activités déjà réalisées, le bilan reste positif. En effet, sur 34 projets programmés, 31 ont été réalisés, soit un taux d'exécution de 91 %. Rappelons que parmi ces projets figurent deux opérations en faveur de notre pays, à savoir le Séminaire des responsables de la Jeunesse et celui des entraîneurs de football, tous deux organisés dans le cadre régional de la C.E.P.G.L.

Quant au programme d'activités adopté pour 1980, il est à regretter que l'insuffisance des ressources financières généralement provenant des contributions volontaires des pays membres et des aides des pays développés limite le nombre des projets et le montant réservé à chacun d'eux. C'est pour cela que le choix des projets par les bailleurs de fonds s'est concentré essentiellement sur les opérations à caractère international ou régional, en raison d'un seul projet en moyenne par pays. Notre pays n'a obtenu que le financement partiel du Camp de travail des jeunes à Gishwati pour l'aménagement de pâturages du Chantier de la Jeunesse du Nord. En plus de cette action à caractère national, deux représentants rwandais pourront participer au Séminaire International sur les Chantiers des Jeunes prévu dans le courant de cette année en Côte-d'Ivoire. Le Rwanda enverra également des arbitres de football au Séminaire de formation prévu au BURUNDI dans le cadre de la C.E.P.G.L.

En outre, suite aux contacts pris en marge de la Conférence, la coopération française est disposée à apporter son concours dans l'organisation au Rwanda d'un concours d'athlétisme pour les pays d'Afrique Centrale et éventuellement ceux de l'Océan Indien pourront y être invités.

Abordant le point relatif aux bourses canadiennes, la conférence a noté avec satisfaction que le programme en cours allait non seulement se poursuivre mais aussi le budget alloué serait augmenté de 33 % pour cette année.

Le seul problème qui subsiste est que le taux de bourse pour chaque étudiant n'a pas été indexé à la hausse des frais scolaires exigés par l'Institut Ivoirien de la Jeunesse et des Sports. Lors de notre escale à Abidjan, les étudiants rwandais en formation dans cet Institut nous ont fait part de leurs difficultés financières dues à leur prise en charge de certaines dépenses de formation assumées auparavant par l'Etat Ivoirien.



Après contact avec les Responsables de l'Institut de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'avec ceux du Secrétariat de la CONFEJES, ceux-ci nous ont assurés qu'ils allaient examiner avec tous les étudiants bénéficiaires des bourses canadiennes la situation ainsi créée.

Si les conditions matérielles de séjour devenaient intenable, ces étudiants devrent s'adresser à notre Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour trouver une solution satisfaisante.

Pour ce qui est du Budget de l'exercice 1987, la Conférence a réservé un montant de 49.103.779 F CFA ( $\pm$  12.275.945 Frs au taux de 1 Fr. Rwandais pour 4 F CFA) pour les dépenses de fonctionnement.

Notre pays devra verser comme les années précédentes une somme de 650.030 F CFA. Les ressources proviendront des contributions régulières de tous les pays membres suivant une grille de répartition déjà fixée.

Le Fonds Commun alimenté par les contributions volontaires de certains pays membres pour financer les activités nationales, régionales et internationales programmées ne dispose pour 1987 que de 44.680.000 F CFA (soit  $\pm$  11.170.000 FRs RWANDAIS).

Le Rwanda va y contribuer pour 1.000.000 F CFA à imputer sur l'article budgétaire "Organisations Sportives".

En marge des travaux de la Conférence, une réunion informelle regroupant les représentants des pays membres de la zone quatre dont fait partie le Rwanda fut organisée pour examiner l'état d'avancement des préparatifs des jeux de Brazzaville prévus en avril 1987.

Au cours de cette rencontre, les participants ont rappelé au Ministre Centrafricain de la Jeunesse et des Sports la décision déjà prise par les pays membres de cette zone concernant le remplacement du Secrétaire de la zone. Ce poste doit être occupé par un autre avant les jeux. Il a été demandé, en outre, au Président de la zone 4 d'inviter les gouvernements des pays membres à fournir des propositions concrètes quant à la subdivision de notre zone.

Tels sont, Excellence, les éléments les plus importants retenus à l'issue de la 17e Session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française. Le rapport plus détaillé est repris en annexe.

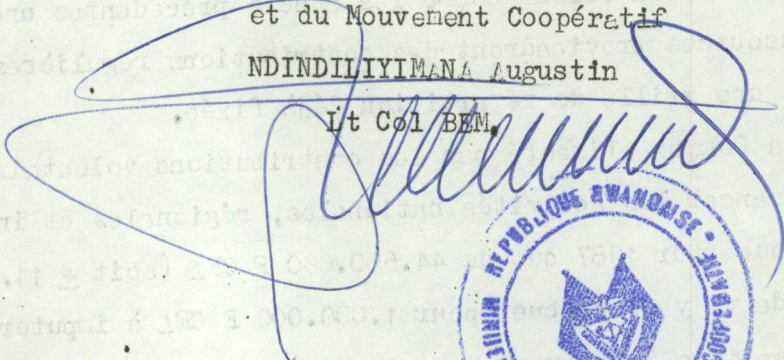
.../...



Veillez agréer, Excellence Monsieur le  
Président, l'assurance de ma plus haute considération et de mon très profond  
respect.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Et Col BEM.



C.P.I à:

- Monsieur le Secrétaire Général du  
Mouvement Révolutionnaire National  
pour le Développement

K I G A L I

- Monsieur le Président du Conseil  
National de Développement

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (Tous) *a la Henry*

K I G A L I



RAPPORT DE MISSION PORTANT SUR LA 17<sup>e</sup> SESSION DES MINISTRES  
CHARGES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANÇAISE.

---

INTRODUCTION

Du 12 au 17 janvier 1987 se sont tenues successivement la réunion des experts et la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française.

La délégation rwandaise était conduite par le Lieutenant-Colonel NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Elle comprenait en outre :

- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse.

Cette rencontre avait à examiner notamment les principaux points suivants :

- 1°- l'évaluation du programme d'activités 1986 et la clôture du budget de l'exercice 1985
- 2°- la réactualisation des textes fondamentaux de la CONFEJES
- 3°- l'adoption du programme d'activités et du budget pour l'année 1986
- 4°- la préparation de la 18<sup>e</sup> session de la CONFEJES prévue à la fin de cette année.

Les conclusions dégagées des discussions sur chacun de ces points sont reprises ci-après.

I. Déroulement des travaux et résumé des débats

Les cérémonies d'ouverture de la session ministérielle organisées au village de Sabtenga à une trentaine de kilomètres de la capitale burkinabé furent présidées par Son Excellence le Capitaine Thomas SANKARA, Président du Conseil National de la Révolution, Président du FASO et Chef du Gouvernement, en présence des membres du Gouvernement Burkinabé et des Chefs de Mission Diplomatique accrédités au BURKINA.

Avant d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour, la Conférence a d'abord procédé à l'élection du bureau comme suit :

- Président : le Ministre burkinabé des Sports, Pharmacien-Commandant Abdou Salam KABORE
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : le Sénateur Canadien, Martial ASSELIN
- 2<sup>e</sup> Vice-Président : le Ministre djiboutien de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Souleiman FARAH LODON.
- Rapporteur : le Ministre malien de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture, Bakary TRAORE.



-Le Doyen : le Ministre ivoirien de l'Information, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Laurent Dona FOLOGO.

Il importe de rappeler que le Doyen siège à côté des membres du Bureau en tant que le plus ancien des Ministres de la CONFEJES pour veiller aux us et coutumes de cette organisation.

Les débats furent introduits par les communications des Ministres et des Chefs de délégation. L'intervention de la délégation rwandaise est reprise en annexe. Ensuite, les participants abordèrent les divers points inscrits à l'ordre du jour. Nous reprendrons dans le présent Rapport les éléments les plus importants suivants :

1. Evaluation de l'exécution du programme d'activités 1986

1.1. Projets inscrits dans le programme

La Conférence des Ministres a noté avec satisfaction que sur 34 projets programmés pour 1986, 31 ont été réalisés, soit un taux performant d'exécution de 91 %. Cependant, il est à regretter que les priorités définies dans le programme de la CONFEJES, notamment celle ayant trait à la formation des cadres de la jeunesse et des sports, restent confrontées à l'insuffisance des moyens financiers annuellement alloués par le Fonds Commun alimenté par des contributions volontaires des Etats Membres ainsi que par les aides des pays industrialisés et des organismes tels que l'A.C.C.T.

Compte tenu de ces contraintes budgétaires, les critères de sélection des projets privilégient les projets à caractère international ou régional. C'est dans ce cadre que furent réalisés au Rwanda deux projets, à savoir : le Séminaire des Responsables de la Jeunesse des Pays Membres de la C.E.P.G.L. et celui des entraîneurs de football également organisé dans le contexte de la C.E.P.G.L.

Afin de combler les lacunes constatées en matière de formation, la Conférence a décidé d'élaborer un plan quadriennal d'harmonisation et d'auto-suffisance en matière de formation des cadres de la jeunesse et des sports des Pays Membres de la CONFEJES.

Ce programme permettra d'évaluer de façon chiffrée les besoins à satisfaire et de prévoir les ressources aussi bien financières qu'en personnel chargé de la formation.

Jusqu'à présent, le Canada assume la part la plus importante dans le prise en charge des frais de formation grâce à son programme de bourses. Le Rwanda a pu en bénéficier en envoyant des étudiants en France et en Côte-d'Ivoire.



Lors de l'escale à Abidjan, la délégation rwandaise s'est entretenue avec des représentants des étudiants rwandais en formation à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de la Côte-d'Ivoire. Au cours de cet entretien, les étudiants ont fait part des difficultés financières auxquelles ils sont confrontés depuis que les Autorités Ivoiriennes ont augmenté les frais de scolarité sans que le taux de bourse soit indexé à ces charges nouvelles. Après des contacts avec les responsables de cette Ecole qui participaient à la réunion de la CONFEJES ainsi qu'avec le Secrétariat Général de la CONFEJES, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de revoir ces bourses ni diminuer les charges de scolarité. Etant donné que la nouvelle situation touche tous les étudiants, le Secrétariat Général de la CONFEJES va examiner ce problème avec tous les boursiers pour leur expliquer la position des différents partenaires. En tout état de cause, le minimum vital reste garanti pour le moment. Si la situation s'empire, les étudiants contacteront le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour trouver une solution appropriée.

### 1.2. Evaluation des Jeux de la CONFEJES

Les Jeux réunissant des jeunes sportifs des Pays Membres de la CONFEJES furent organisés à YAMOUSSOKRO en Côte-d'Ivoire en 1985 dans le cadre de l'Année Internationale de la Jeunesse. Au cours de la présente session, les participants ont pris connaissance des rapports du Comité International et de la Côte-d'Ivoire concernant le déroulement de ces jeux. En raison de leur intérêt dans la promotion des échanges entre les jeunes des pays membres, la Conférence a décidé de constituer un groupe de travail chargé d'étudier les voies et moyens d'institutionnaliser ces jeux. L'étude doit être effectuée dans le courant de cette année de façon à soumettre des propositions concrètes lors du Sommet de la Francophonie prévu au Canada en septembre 1987. Cette Instance Suprême jugera ainsi de l'opportunité de confier l'organisation périodique de ces jeux à la CONFEJES.

En outre, après avoir félicité la Côte-d'Ivoire pour la bonne organisation des jeux de YAMOUSSOKRO et pour les sacrifices matériels consentis par ce pays, les Ministres ont décidé de lui accorder le reliquat de 200.000 F français à titre de compensation partielle des frais engagés.

### 1.3. Dossier sur les thèmes d'études programmées pour 1987

#### 1.3.1. Jeunesse et Emploi : Promotion des Coopératives

L'étude menée par un groupe de travail constitué lors de la 16e Session de la CONFEJES vise à définir la stratégie d'insertion des jeunes dans le circuit de production et de les faire participer au développement national.



Parmi les approches structurelles envisagées, le système coopératif a été retenu comme cadre organisationnel susceptible de permettre aux jeunes de se sentir responsables de leur destin en s'auto-gérant.

En examinant l'étude menée dans ce domaine, il s'avère que la mise en place d'une telle organisation de production des jeunes ne peut être perçue que comme une phase ultime d'un processus impliquant au préalable la formation professionnelle et l'encadrement technique pour familiariser les jeunes avec le métier à exercer et avec le système de gestion d'entreprise. Aussi pour enrichir le dossier, les réflexions devront-elles se poursuivre en approfondissant dans le courant de l'année 1987 les contenus et les méthodes de formation liée à la gestion coopérative. Par ailleurs, il faudra prendre en considération les autres systèmes d'encadrement de la production des jeunes tels que les ateliers artisanaux d'apprentissage et les groupements socio-économiques des jeunes. Un plan de travail comportant une enquête auprès des pays membres a été également adopté pour cette étude.

### 1.3.2. Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers de la CONFEJES en matière d'E.P.S. et des Sports.

La Conférence a adopté un plan quadriennal d'action en activités physiques et sportives 1987-1991 axés sur cinq objectifs suivants :

- promouvoir la pratique des activités physiques et sportives dans les pays membres;
- favoriser la communication entre divers partenaires et entre les pays membres;
- favoriser l'intégration de la femme dans les activités physiques et sportives;
- améliorer la coordination des divers projets;
- assurer la pertinence et l'efficacité des actions de la CONFEJES.

Par ailleurs, sept critères ont été retenus pour la sélection des actions de ce plan, à savoir :

- le caractère multi-national des projets;
- leur effet multiplicateur;
- la correspondance aux besoins identifiés;
- l'intégration de la femme dans les activités physiques et sportives en général et dans les projets et programmes de la CONFEJES en particulier;
- la faisabilité des projets sur le plan des ressources disponibles;
- la perspective de retombée tangible à l'intérieur de la période du plan;
- la conformité aux quatre grands dossiers retenus dans le plan quadriennal.

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

- La formation des cadres;
- L'intégration de l'E.P.S. à l'Ecole Primaire;
- L'encadrement de la pratique sportive;
- La préparation de l'élite.



Toutes ces actions doivent faire l'objet d'une étude nécessitant la mise en place de commissions permanentes.

#### 1.4. Compte-rendu financier 1985

La 16e session de la CONFEJES n'avait pas pu donner quitus au Secrétaire Général pour l'exercice financier 1985, car le rapport d'exécution du budget et le contrôle du commissaire aux comptes n'étaient pas encore effectués. Aussi, la présente session devait-elle clôturer cet exercice en examinant les rapports suivants :

- l'exécution du budget du programme des bourses canadiennes;
- l'exécution financière des programmes et des projets du Fonds Commun;
- l'exécution du budget de fonctionnement de la CONFEJES.

Après l'examen des rapports de ces différents comptes budgétaires et celui du Commissaire aux Comptes, la Conférence s'est félicitée de la qualité et de la clarté des informations données par le Secrétariat Général ainsi que par des observations pertinentes et des conseils fournis par le Commissaire aux Comptes. En conséquence, elle a donné quitus au Secrétaire Général pour la gestion 1985. Toutefois, elle a rappelé les recommandations faites lors de la session précédente pour qu'elles soient rigoureusement respectées. Il s'agit notamment de ne réunir la conférence ministérielle qu'après la clôture de l'exercice financier. Ainsi la gestion 1986 aurait dû être clôturée avant la présente session. Naturellement, cela implique que les pays bénéficiaires fournissent à temps un compte d'emploi des subventions accordées, comme l'exige l'article 27 du règlement financier. Ce rapport demandé aux Etats doit s'accompagner d'évaluation technique et bien chiffrée.

Ayant constaté que certains Etats ne versaient pas leurs contributions aux bons comptes destinataires, le Secrétariat Général devra adresser à tous les Etats membres une note précisant ce point. S'agissant de la régularité de versement des contributions, le tableau retraçant la situation pays par pays au 31/12/1986 montre que notre pays a un arriéré de 100.472 F CFA (250.000 FRW). Etant donné que la contribution annuelle du Rwanda s'élève à 650.030 F CFA, cet arriéré serait dû probablement à la différence de change. Des contacts seront pris avec la Banque Nationale du Rwanda et le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour régler ce litige.

Enfin, la Conférence a clôturé le Compte Commun CONFEJES-CONFEMEN et soldé le compte des jeux à ces CONFEJES en versant le reliquat disponible à la Côte-d'Ivoire.

#### 2. La réactualisation des textes fondamentaux

Jusqu'à présent, le fonctionnement de la CONFEJES créée en 1969 était guidé par le Protocole de KIGALI adopté en 1975. Afin d'asseoir l'organisation de cette Institution sur des bases juridiques correspondant à son évolution actuelle, la Conféren-



ce des Ministres lors de sa 16e session tenue à Djibouti en 1984 avait donné mandat à un groupe de travail d'élaborer des projets de statuts relatifs au fonctionnement de la CONFEJES et aux personnels du Secrétariat ainsi qu'un projet d'Accord de siège entre la CONFEJES et le Gouvernement Sénégalais qui abrite actuellement le Secrétariat Général.

- S'agissant d'abord du texte institutionnel de la CONFEJES, quatre hypothèses avaient été examinées par le groupe de travail et soumises au choix des pays membres. Ce sont les suivantes :

- 1°- Statut intégral d'organisme international avec toutes les implications au plan juridique.
- 2°- Intégration du Secrétariat Général de la CONFEJES au Secrétariat Général de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.
- 3°- Regroupement des institutions francophones au sein d'une vaste communauté organique
- 4°- Institution transnationale : formule améliorée de la situation actuelle du Secrétariat Général.

Lors de la consultation des pays membres, notre pays avait montré sa préférence pour l'hypothèse quatre. D'autres pays et le groupe de travail ad hoc avaient également choisi cette formule qui contrairement à la première hypothèse confère à la CONFEJES les attributs et les modes de fonctionnement d'une organisation internationale sans cependant la doter d'un statut et d'une personnalité juridique internationale formelle.

Les deux autres hypothèses (2e et 3e) sont également écartées car l'esprit CONFEJES serait noyé dans des structures lourdes où les secteurs jeunesse et sports n'auraient pas nécessairement la place qu'ils méritent. A moins que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'expression française décide de la fusion des diverses institutions d'expression française, l'hypothèse quatre constitue donc pour le moment la meilleure structure juridique. C'est sur cette base que la Conférence a examiné et adopté les statuts de la CONFEJES ainsi que le statut du personnel du Secrétariat et l'Accord de siège entre le Sénégal et la CONFEJES.

Les statuts adoptés explicitent et codifient les buts et fonctions de la CONFEJES ainsi que les règles de fonctionnement, de financement, de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, tout en précisant le cadre d'implantation et de mise en oeuvre d'un système d'information et de communication. Ainsi, la personnalité de l'institution et le pouvoir de contrôle des membres s'en trouvent confortés. Dotée d'une plus grande souplesse d'adaptation, la nouvelle structure n'entraînera pas de charges supplémentaires.

En ce qui concerne le statut du personnel, les éléments nouveaux sont les suivants :

.../...



- les postes du Secrétaire Général et des Chefs de Service sont ouverts aux ressortissants de tous les pays membres de la CONFEJES et non plus seulement à ceux du pays de siège. Toutefois, leurs traitements devront être pris en charge par le pays d'origine de l'agent.

Ainsi, les expertises et les nationalités des membres du Secrétariat seront plus diversifiées. L'inconvénient est que certains agents du Secrétariat auraient à prêter les mêmes services dans les conditions variables selon les dispositions arrêtées par leur gouvernement au moment de leur détachement.

Pour atténuer ces différences, il est envisagé d'octroyer sur le budget de fonctionnement de la CONFEJES des indemnités de logement et de déplacement ainsi que des frais de mission.

Compte tenu des nouveaux statuts, l'organigramme du Secrétariat a été également actualisé. Pour étoffer cet organigramme, 15 personnes seront nécessaires.

Trois postes de personnels cadres sont à ouvrir aux candidatures des Etats membres en plus du poste de Secrétaire Général à savoir :

- un poste de chef de la division administrative et financière,
- un poste de chef de la division des programmes,
- un poste d'adjoint au chef de la division des programmes.

Les profils de ces candidats et celui du Secrétaire Général sont clairement définis dans les documents annexes aux statuts. Il importe de signaler par ailleurs que pour équilibrer les programmes sportifs et ceux de la jeunesse, il a été décidé de redynamiser le secteur jeunesse en créant une division "Jeunesse" distincte de celle des sports.

Pour ce qui est de l'Accord de siège, il fallait légaliser la situation actuelle non seulement au niveau du Secrétariat Général mais aussi à préciser les conditions et les modalités d'établissement du siège social de la CONFEJES en tant qu'entité juridique dotée de privilèges, d'immunités et autres avantages dans le pays d'accueil. Cela permet par ailleurs de tenir compte de la situation nouvelle après la séparation du patrimoine de la CONFEJES et de la CONFEMEN (Conférence des Ministres de l'Education Nationale) qui lors de leur installation à DAKAR se partageaient les mêmes infrastructures et les mêmes équipements ainsi que le personnel.

### 3. Programme d'activités et Budget pour l'exercice 1987

#### 3.1. Programmation des projets

Il importe de signaler que lors de la réunion des experts préparant celle des Ministres, deux Commissions chargées d'examiner respectivement les thèmes relatifs au secteur jeunesse et au secteur sports-éducation physique avaient reçu mandat également de sélectionner les projets à retenir dans le programme d'action 1987.



Après le travail de ces commissions, les bailleurs de fonds se sont réunis (il s'agit de pays développés de la CONFEJES, à savoir le Canada, la France, la Communauté Française de Belgique ainsi que les provinces canadiennes du Québec, d'Ontario, de Manitoba et du Nouveau Brunswick). Ils ont choisi sur la liste qui leur était soumise un petit nombre de projets. Et même, la plupart de ceux qui étaient retenus n'ont pas pu obtenir le financement complet. En moyenne, on prenait un projet par pays, priorité étant accordée aux projets régionaux et internationaux. En ce qui concerne notre pays, seul un projet a été retenu. Il s'agit d'un camp de travail des jeunes pour l'aménagement de pâturage à GISHWATI. En plus, le Rwanda pourra envoyer deux cadres de la jeunesse au Séminaire CONFEJES sur les Chantiers de Jeunes prévu en Côte-d'Ivoire dans le courant de cette année. Le Rwanda pourra également envoyer au Burundi quelques arbitres de football à un Séminaire C.E.P.G.L. prévu en 1987 sur financement du Fonds Commun de la CONFEJES.

Etant donné la modicité des contributions volontaires et des aides des pays développés, le programme d'actions n'est pas important pour cette année. Il est souhaité que lors du prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'expression francophone prévu au Canada en septembre 1987, le renforcement des moyens de la CONFEJES soit examiné.

Afin d'utiliser rationnellement les ressources disponibles, une méthodologie de présentation des projets a été adoptée. Toute requête soumise au financement de la CONFEJES devra respecter rigoureusement le schéma-type retenu dans le souci d'harmonisation de présentation, de conception et d'évaluation financière et technique des projets. Un mandat a été donné au Secrétariat Général d'opérer avant chaque Conférence un premier classement des projets recueillis permettant la mise en exergue de ceux qui correspondent le mieux aux objectifs et priorités de la CONFEJES. Ces priorités à savoir notamment le caractère international ou régional du projet ont été définies, rappelons-le, dans un document dit de BAMAKO lors de la Conférence tenue dans cette Capitale du Mali. Dans le même esprit, il revient au Secrétariat Général de faire une sélection parmi les candidats présentés par les pays pour participer aux différents projets.

### 3.2. Budget 1987

Ce budget comporte deux volets suivants :

1°- Le Budget de fonctionnement alimenté par les contributions régulières des tous pays membres suivant des pourcentages de répartition préalablement arrêtés.

Ce budget s'élève en dépenses et en recettes à un montant global de 49.103.779 F CFA (soit ± 12.275.945 FRW) - Ce budget va servir à :

- payer les salaires et indemnités
- assurer les frais de fonctionnement



- renouveler le matériel - Vu que le montant consacré à cette rubrique n'était pas suffisant, il a été fait appel également à des contributions volontaires des pays membres.
- développer la médecine de sport
- autres frais (missions, transport, relations publiques, etc.)

2° - Budget d'Investissements destiné au financement des projets et alimenté par les contributions volontaires des pays membres et d'organismes collaborant avec la CONFEJES tels que l'A.C.C.T.

Comme le montre le tableau d'alimentation du Fonds Commun ci-dessous, les annonces faites au titre de l'exercice 1987 et les aides financières accordées sont insuffisantes par rapport aux besoins de financement exprimés. Beaucoup de projets prioritaires n'ont pas été retenus à cause de cela et même ceux qui l'ont été n'ont pas tous été entièrement financés.

L'alimentation du Fonds Commun se présente comme suit :

(en francs CFA)

1. France	:	15.000.000
2. Canada	:	13.200.000
3. Canada/Québec	:	4.800.000
4. Côte-d'Ivoire	:	3.000.000
5. Communauté Française de Belgique	:	2.000.000
6. Burkina Faso	:	1.000.000
7. Guinée/Conakry	:	1.000.000
8. Niger	:	1.000.000
9. Sénégal	:	1.000.000
10. Rwanda	:	1.000.000
11. Canada/Nouveau-Brunswick	:	960.000
12. Canada/Ontario	:	720.000

Total : 44.680.000 F CFA (soit 11.170.000 FRW).

En plus de ces contributions, le Canada a décidé d'augmenter le budget consacré à ses programmes de bourses de formation des cadres de la jeunesse et des sports de 33 % pour l'exercice 1987.

Après l'adoption du programme d'activités et du budget pour l'exercice 1987, la Conférence a entendu les communications des Ministres et Chefs de délégation du Canada, du Tchad et de Centrafrique portant sur les invitations aux trois prochaines sessions de la CONFEJES.

Une résolution a été prise pour l'accueil de ces sessions comme suit :

.../...



- la Conférence a décidé que la 18e session de la Conférence se tiendra au Canada en 1987 (probablement vers la fin de l'année après le Sommet Francophone des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévu également dans ce pays en septembre prochain).

- la Conférence a pris acte des Chefs de délégation du Tchad pour l'accueil de la 19e session et de la République Centrafricaine pour l'accueil de la 20e session de la Conférence sous réserve des confirmations d'usage.

Après la séance de clôture dont les cérémonies furent présidées par le numéro deux du Gouvernement, le Capitaine Blaise Compaoré, Ministre d'Etat et Ministre de la Justice, les participants ont pu admirer la culture du Burkina-Faso au cours d'une soirée culturelle organisée à leur intention. Un match de football opposant les Ministres de la CONFEJES et le Gouvernement du Faso sous l'arbitrage du Chef de l'Etat fut enfin organisé pour boucler sportivement les travaux de la Conférence.

Après ce match, une réception fut organisée à la Présidence du Faso au cours de laquelle le Chef de l'Etat Burkinabé développa dans son allocution l'importance du sport dans les échanges d'amitié non seulement entre les peuples mais aussi à l'intérieur d'un groupe de gens qui travaillent ensemble.

En marge des séances de travail, la délégation rwandaise a pu également s'entretenir avec les autres participants sur des sujets portant sur la coopération entre notre pays et les organismes ou Etats qu'ils représentaient. Ainsi, une rencontre fut organisée entre les pays de l'Afrique Centrale (Congo-Brazzaville, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad et Rwanda) pour discuter de l'organisation des prochains jeux de la zone 4 prévus à Brazzaville en avril 1987.

En matière de formation des cadres, nous avons contacté le Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports de Côte-d'Ivoire et la délégation Canadienne pour examiner les possibilités de former dans ces pays un plus grand nombre de cadres de jeunesse et des sports. De ces contacts, il se dégage qu'il existe encore des bourses et des places pour accueillir des candidats rwandais dans les instituts de formation de ces deux pays.

L'entretien avec la délégation française a porté sur l'organisation avec le concours de la France d'une compétition d'athlétisme au niveau des pays membres de la C.E.P.G.L. et éventuellement en y intégrant les pays de l'Océan Indien (Madagascar, Ile Maurice et Seychelles). Le programme de travail très chargé n'a pas permis de multiplier les contacts comme nous le souhaitions, néanmoins, des rencontres de ce type fournissent des occasions très opportunes de nouer des relations d'amitié et de coopération non seulement au niveau multilatéral mais aussi sur le plan bilatéral que ce soit dans le cadre de coopération Nord-Sud ou Sud-Sud.



## Conclusions

La rencontre de la CONFÉJES à laquelle nous venons de participer constitue un jalon important pour le renforcement des liens de solidarité et de coopération entre les pays d'expression française en matière de jeunesse et des sports. Organisée après le Premier Sommet Francophone des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Paris en février 1986 et avant le deuxième Sommet prévu au Canada dans le courant de cette année, la présente session a permis de concrétiser la volonté politique des Autorités Suprêmes des Pays Membres, en adoptant des programmes réalistes d'actions visant la promotion de nos jeunes et le développement des sports ainsi que les échanges dans ces domaines. Par ailleurs, la Conférence en adoptant des textes fondamentaux actualisés renforce la personnalité juridique et les pouvoirs opérationnels de cette institution.

Néanmoins la vitalité de la CONFÉJES dépend des moyens mobilisés par les pays membres pour réaliser les opérations programmées. Les perspectives d'avenir dépendent par ailleurs des missions qui lui seront assignées par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays d'expression française, à l'instar d'autres institutions francophones dotées de ressources plus importantes telles que l'A.C.C.T. En plus de l'élaboration d'un programme commun d'activités intéressant nos jeunes et le monde sportif, les échanges d'expérience et de vue suscités par ce genre de rencontres permettent de mieux définir nos stratégies nationales et régionales dans les secteurs de la jeunesse et des sports. C'est pourquoi, de nouvelles études sur la jeunesse et les sports sont retenues en préparation des prochaines sessions. Par ailleurs, les séminaires envisagés et les bourses de formation programmées pourront fournir à nos cadres la formation et les informations nécessaires pour mieux s'acquitter de leurs tâches de formateurs.

Enfin, les entretiens qui s'engagent à cette occasion entre les différents responsables de la jeunesse et des sports en marge des séances permettent d'asseoir des bases de coopération régionale et internationale aussi bien entre les pays développés en voie de développement qu'entre les pays en voie de développement eux-mêmes.



The Committee has been informed that the Commission has been set up to study the possibilities of a common market for the products of the agricultural sector. The Commission has been asked to report on the progress of its work and to propose a plan of action for the future. The Commission has already held several meetings and has received many suggestions from the Member States. It is expected that the Commission will be able to submit a report to the Council in the near future. The Commission's work is of great importance for the future of the Community and it is hoped that it will be able to make a valuable contribution to the development of the common market.







dossiers de la CONFEJES en matière d'E.P.S. et de Sport".

Les conclusions de ces derniers thèmes rencontrent la préoccupation fondamentale de mon pays qui en matière de promotion de la jeunesse privilégie la formation professionnelle et le développement des activités productives des jeunes notamment dans le cadre des groupements socio-économiques à vocation coopérative. Le but poursuivi étant l'intégration des jeunes dans le circuit de production, nos Chantiers de Jeunes ainsi que les Encadreurs Préfectoraux et Communaux de la Jeunesse et des Coopératives s'efforcent d'appuyer techniquement et matériellement les programmes de développement initiés par les jeunes que ce soit dans le domaine agricole, pastoral et artisanal. Mais pour atteindre cet objectif, il importe de recycler et perfectionner le personnel chargé de la formation et de l'encadrement tout en renforçant les infrastructures et les équipements dont les formateurs et les animateurs du développement ont besoin. S'agissant plus particulièrement de l'amélioration du niveau technique de nos cadres, je voudrais réitérer ici les remerciements du Gouvernement Rwandais à la CONFEJES pour la contribution financière et technique dans l'organisation, l'année dernière, du stage de recyclage des entraîneurs de football des pays membres de la C.E.P.G.L. et du Séminaire des Responsables de la Jeunesse également placé dans le cadre de la C.E.P.G.L.

En ce qui concerne le domaine des sports, nous suivons avec intérêt l'aboutissement du projet relatif à l'harmonisation des stratégies d'Education Physique et Sportives.

La CONFEJES est une famille où les pays membres visent l'amitié, la coopération et la solidarité afin de favoriser davantage le développement le rapprochement des jeunes de nos pays respectifs. C'est pourquoi des efforts doivent être consentis, même dans les conditions actuelles difficiles de la conjoncture économique internationale pour atteindre cet objectif.

Je souhaite plein succès aux travaux de cette session et ma délégation Vous assure, Monsieur le Président, de sa contribution agissante.



ANNEXE II

RESOLUTIONS DE LA XVIIème SESSION

- RESOLUTION N° 01/CONFEJES/XVII/87 relative à l'accueil des sessions
- " " 02/CONFEJES/XVII/87 relative au Fonds Commun
- " " 03/CONFEJES/XVII/87 " à la Coopération avec l'ACCT
- " " 04/CONFEJES/XVII/87 " à la coopération avec l'UNESCO
- " " 05/CONFEJES/XVII/87 " à la Coopération avec le CSSA
- " " 06/CONFEJES/XVII/87 " à la Coopération avec la CMJS/CEDEAO
- " " 07/CONFEJES/XVII/87 " au compte rendu d'activités
- " " 08/CONFEJES/XVII/87 " à la réactualisation des textes fondamentaux
- " " 09/CONFEJES/XVII/87 " l'évaluation des jeux de la CONFEJES
- " " 10/CONFEJES/XVII/87 " aux thèmes d'étude de la XVIIe session
- " " 11/CONFEJES/XVII/87 " à la certification des comptes de l'exercice 1985
- " " 13/CONFEJES/XVII/87 " au programme de bourses canadiennes
- " " 14/CONFEJES/XVII/87 " à la méthodologie de présentation des projets
- " " 15/CONFEJES/XVII/87 " au programme d'activités 1987.

Motion de félicitation à Monsieur Jean-Claude GANGA

Motion de félicitation au Doyen de la Conférence

Motion de remerciement au Burkina Faso.



RESOLUTIONS OF THE XVIIth SESSION

Resolution No.	Subject	Date
1	Resolution No. 17/1977	1977
2	Resolution No. 17/1977	1977
3	Resolution No. 17/1977	1977
4	Resolution No. 17/1977	1977
5	Resolution No. 17/1977	1977
6	Resolution No. 17/1977	1977
7	Resolution No. 17/1977	1977
8	Resolution No. 17/1977	1977
9	Resolution No. 17/1977	1977
10	Resolution No. 17/1977	1977
11	Resolution No. 17/1977	1977
12	Resolution No. 17/1977	1977
13	Resolution No. 17/1977	1977
14	Resolution No. 17/1977	1977
15	Resolution No. 17/1977	1977
16	Resolution No. 17/1977	1977
17	Resolution No. 17/1977	1977
18	Resolution No. 17/1977	1977
19	Resolution No. 17/1977	1977
20	Resolution No. 17/1977	1977

Resolution No. 17/1977  
 Resolution No. 17/1977  
 Resolution No. 17/1977



RESOLUTION N° 01/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE A L'ACCUEIL DES SESSIONS ANNUELLES

=====

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LA RESOLUTION N° 2/CONFEJES/XV-84 RELATIVE AUX PAYS D'ACCUEIL DE LA SESSION,

- APRES AVOIR ENTENDU LES COMMUNICATIONS DES CHEFS DES DELEGATIONS  
DU CANADA  
DU TCHAD  
ET DE CENTRAFRIQUE

1er DECIDE : QUE LA XVIIème SESSION DE LA CONFERENCE SE TIENDRA AU CANADA EN 1987.

- LA DATE ET LES MODALITES D'ORGANISATION SERONT FIXEES EN TEMPS UTILE.

2ème PREND ACTE DES INVITATIONS DES CHEFS DES DELEGATIONS :

- DU TCHAD POUR L'ACCUEIL DE LA XIXème SESSION
- ET DE CENTRAFRIQUE POUR L'ACCUEIL DE LA XXème SESSION DE LA CONFERENCE

SOUS RESERVE DES CONFIRMATIONS D'USAGE.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 02/CONFEJES/XVII/87

RELATIVE AU FONDS COMMUN

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LA RESOLUTION N° 6/XIII/83 PORTANT CREATION DU FONDS COMMUN,

- PREND ACTE DES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS FAITES PAR LES PAYS CI-APRES, AU TITRE DE L'EXERCICE 1987 :

1- COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE .....	2.000.000 F
2- BURKINA FASO .....	1.000.000 F
3- CANADA .....	55.000 \$ CDN
4- CANADA/QUEBEC .....	20.000 \$ CDN
5- CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK .....	4.000 \$ CDN
6- CANADA/ONTARIO .....	3.000 \$ CDN
7- COTE D'IVOIRE .....	3.000.000 F
8- FRANCE .....	15.000.000 F
9- GUINEE .....	1.000.000 F
10- NIGER .....	1.000.000 F
11- RWANDA .....	1.000.000 F
12- SENEGAL .....	1.000.000 F
13- GABON .....	1.000.000 F

\* LE CAMEROUN COMMUNIQUERA AU SECRETARIAT GENERAL LE MONTANT DE SA CONTRIBUTION EN REMPS OPPORTUN.

- REMERCE LES PAYS CONCERNES POUR LEURS CONTRIBUTIONS AU FONDS,

- EXHORTE LES AUTRES PAYS MEMBRES A ETUDIER LES VOIES ET MOYENS LEUR PERMETTANT DE CONTRIBUER A CET IMPORTANT OUTIL DE TRAVAIL.

LA CONFERENCE.



RESOLUTION N° 03/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'A.C.C.T.

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LES EFFORTS FOURNIS PAR L'A.C.C.T. EN FAVEUR DE LA CONFEJES DURANT L'EXERCICE 1986,
- CONSIDERANT LA VOLONTE REAFFIRMEE DE L'A.C.C.T. DE PARTICIPER DE FACON ENCORE PLUS SIGNIFICATIVE A LA REALISATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 1987 DE LA CONFEJES,
- SE FELICITE DE LA DISPONIBILITE DE L'A.C.C.T. POUR SOUTENIR LES ACTIONS DE LA CONFEJES.
- DONNE MANDAT AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFEJES, DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS REGULIERES AVEC CET ORGANISME, D'ETUDIER LES VOIES ET MOYENS DE POURSUIVRE ET DE RENFORCER LA COOPERATION EXEMPLAIRE QUI EXISTE ENTRE LES DEUX INSTITUTIONS.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 04/CONFESJES/XVII/87  
RELATIVE A LA COOPERATION AVEC L'U.N.E.S.C.O

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LE PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE ENTRE LES DEUX (2) ORGANISATIONS,
- CONSIDERANT LA PART ACTIVE PRISE PAR L'UNESCO A LA REALISATION DU PROJET "PROMOTION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE DE LA FEMME",
- CONSIDERANT LA NECESSITE DE DEVELOPPER LA COOPERATION ENTRE LES DEUX (2) INSTITUTIONS.
- CONSIDERANT LA DECLARATION DU REPRESENTANT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO,
- SE FELICITE QUE CETTE COOPERATION AIT ATTEINT LE STADE OPERATIONNEL.
- DONNE MANDAT AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFESJES D'EXPLORER TOUTE VOIE SUSCEPTIBLE D'ELARGIR CETTE COOPERATION, NOTAMMENT LE PROGRAMME N° 8 DE L'UNESCO.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 05/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LE C.S.S.A.

=====

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LE PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE ENTRE LES DEUX (2) ORGANISATIONS,
- CONSIDERANT LA VOLONTE COMMUNE DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'ACTIONS CONJOINTES
- DONNE MANDAT AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFEJES D'ETUDIER LES VOIES ET MOYENS SUSCEPTIBLES DE PERMETTRE LA NEGOCIATION DE MODALITES PRACTIQUES DE REALISATION D'ACTIONS COMMUNES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU SPORT DANS LES PAYS AFRICAINS MEMBRES.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 06/CONFESJES/XVII/87  
RELATIVE A LA COOPERATION AVEC LA CONFERENCE DES MINISTRES  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA CEDEAO

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION  
FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LA DECLARATION DU PRESIDENT EN EXERCICE DE LA CONFERENCE DES  
MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE LA C.E.D.E.A.O.,
- CONSIDERANT LA VOLONTE DES DEUX ORGANISATIONS DE DEVELOPPER DES LIENS DE  
COOPERATION,
- DONNE MANDAT AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFESJES D'ENTREPRENDRE TOUTE  
DEMARCHE UTILE SUSCEPTIBLE DE CONDUIRE A LA REALISATION D'ACTIONS CONJOINTES.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 07/CONFESJES/XVII/87  
RELATIVE AU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES PRESENTE PAR  
LE SECRETARIAT GENERAL

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION  
FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT QUE SUR LES 34 PROJETS INSCRITS DANS LE PROGRAMME D'ACTIVITES  
1986 - 31 ONT PU ETRE REALISES, CE QUI CORRESPOND A UN TAUX DE REALISATION  
DE 91 %.
- APRES AUDITION ET DISCUSSION DU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL.
- DECIDE : D'ADOPTER LEDIT RAPPORT.
- REMERCE LES PAYS MEMBRES DONT LE CONCOURS A PERMIS LA REALISATION DE CE  
PROGRAMME.
- FELICITE LE SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERFORMANCE REALISEE DURANT L'EXERCICE  
1986.

LA CONFERENCE.



RESOLUTION N° 08/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE A LA REACTUALISATION DES TEXTES FONDAMENTAUX  
DE LA CONFEJES

=====

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION  
FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987,

- CONSIDERANT LA RESOLUTION N° 8/CONFEJES/15/84 RELATIVE A LA SEPARATION  
DES SECRETARIATS DE LA CONFEJES ET DE LA CONFEMEN,
- CONSIDERANT LA RESOLUTION N° 10/CONFEJES/16/85 RELATIVE A LA CREATION D'UN  
COMITE AD HOC CHARGE DE LA REACTUALISATION DES TEXTES FONDAMENTAUX DE LA  
CONFEJES POUR COMBLER LE VIDE JURIDIQUE RESULTANT DE CETTE SEPARATION,
- APRES AVOIR EXAMINE TOUTES LES HYPOTHESES CONTENUES DANS LE RAPPORT  
PRESENTE PAR CE COMITE AD HOC,
  
- D E C I D E :
- D'ADOPTER L'HYPOTHESE N° 4 ASSURANT UNE CONTINUTE AMELIOREE DU FONCTIONNEMENT  
ACTUEL DU SECRETARIAT GENERAL DANS LE CADRE D'UNE CONFEJES RENOVEE ET PRESENTEE  
COMME UNE INSTITUTION TRANSNATIONALE, REGIE CONFORMEMENT AUX STATUTS DE LA  
CONFEJES, AUX STATUTS DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CONFEJES ET  
AU PROJET D'ACCORD DE SIEGE AVEC LE SENEGAL.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 09/CONFESJES/XVII/87  
RELATIVE AU RAPPORT D'EVALUATION DES JEUX DE LA CONFESJES

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT L'ORGANISATION DES JEUX DE LA CONFESJES A YAMOOUSSOUKRO DANS LE CADRE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE,
- CONSIDERANT LE SUCCES DE CETTE GRANDE MANIFESTATION,
- CONSIDERANT LA RESOLUTION N° 9 RELATIVE A LA CREATION D'UN COMITE AD HOC D'EVALUATION DE CETTE OPERATION,
- APRES AVOIR ENTENDU LES RAPPORTS DU COMITE INTERNATIONAL, ET DE LA COTE-D'IVOIRE,
  - 1- DE S'ASSOCIER AUX FELICITATIONS MERITEES PAR LA COTE-D'IVOIRE COMME ORGANISATRICE DES JEUX 1985,
  - 2- DE LIBERER AU PROFIT DE LA COTE-D'IVOIRE, LE RELIQUAT POSITIF ENREGISTRE CECI EN COMPENSATION DES EFFORTS SUPPLEMENTAIRES CONSENTIS PAR LA COTE-D'IVOIRE POUR ASSUMER LE DEPASSEMENT DU BUDGET INITIALEMENT PREVU,
  - 3- DE CONFIER A UN GROUPE DE TRAVAIL L'ELABORATION D'UN PROJET ELARGI DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE A SOUMETTRE AU BUREAU DE LA CONFERENCE ET AU PROCHAIN SOMMET DES PAYS FRANCOPHONES.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 10/CONFJES/87

RELATIVE AUX THEMES D'ETUDE DE LA XVII<sup>e</sup> SESSION

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LA NECESSITE D'APPROFONDIR LA RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

- CONSIDERANT LES PROPOSITIONS ELABOREES PAR LES COMMISSIONS DE TRAVAIL,

- DECIDE D'INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR DE SA XVIII<sup>e</sup> SESSION LES THEMES D'ETUDE SUIVANTS :

- JEUNESSE - "FORMATION AUX COOPERATIVES ; CONTENUS ET METHODES"

- SPORTS - "ETUDE DE LA PROBLEMATIQUE DE MISE EN PLACE DE COMMISSIONS PERMANENTES APPELEES A OEUVRER DANS LES QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES SUIVANTS :

- LA FORMATION DES CADRES,

- L'INTEGRATION DE L'E.P.S. A L'ECOLE PRIMAIRE,

- L'ENCADREMENT DE LA PRACTIQUE SPORTIVE,

- LA PREPARATION DE L'ELITE.

LA CONFERENCE. -



RESOLUTION N° 11/CONFESJES/XVII/87  
RELATIVE A LA CERTIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 1985

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

APRES AUDITION ET DISCUSSION DU COMPTE-RENDU FINANCIER FAIT PAR LE SECRETAIRE  
GENERAL ET LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 1985,

- DONNE QUITUS AU SECRETAIRE GENERAL POUR SA GESTION 1985,

- FELICITE LE SECRETAIRE GENERAL POUR LA TRANSPARENCE ET LA CLARTE DE  
CETTE GESTION,

- ADRESSE SES FELICITATIONS AU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA FACON DONT  
IL S'EST ACQUITTE DE SA MISSION.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 13/CONFJES/XVII/87  
RELATIVE AU PROGRAMME DE BOURSES CANADIENNES

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION  
FRANCAISE REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT QUE LA FORMATION DES CADRES A TOUJOURS ETE LA PREOCCUPATION  
PREMIERE DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES  
PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE,
- APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETARIAT GENERAL  
SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DES BOURSES,
- CONSIDERANT L'AFFUI SANS RESERVE MANIFESTE PAR LE CANADA POUR LA POURSUITE  
DE CETTE OPERATION,
- CONSIDERANT L'OUVERTURE FAITE EN DIRECTION D'UN PLUS GRAND NOMBRE DE PAYS  
AFIN QU'ILS BENEFICIENT DE BOURSES DE FORMATEURS DE FORMATION DES LA PROCHaine  
ANNEE UNIVERSITAIRE,
- REMERCE CHALEUREUSEMENT LE CANADA POUR LES EFFORTS FINANCIERS IMPORTANTS  
ET RENOUVELLES, CONSENTIS POUR ASSURER LA FORMATION DES CADRES DE JEUNESSE,  
D'E.P.S. ET DE SPORT.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 14/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE A LA METHODOLOGIE DE PRESENTATION DES PROJETS

---

LA CONFERENCE DES MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OULGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT QU'IL EST NECESSAIRE D'AMELIORER ENCORE LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS INITIEES PAR LA CONFEJES,
- SOUCIEUSE D'UNIFORMISER LES METHODES D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES PROJETS,
- ADOpte TOUTES LES PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT PREPARE PAR LE SECRETARIAT GENERAL.
- INVITE LES PAYS MEMBRES A SE CONFORMER DESORMAIS AUX ECHEANCES FIXEES PAR LA RESOLUTION N° 20/CONFEJES/XVI/85.
- DONNE MANDAT AU SECRETARIAT GENERAL POUR D'UNE PART, EXAMINER LES PROJETS EN VUE DE LEUR PRESENTATION DEVANT LA COMMISSION DES EXPERTS; EXAMEN QUI DOIT PERMETTRE LA MISE EN EXERGUE DES PROJETS LES PLUS PERFORMANTS EN REGARD DES OBJECTIFS ET PRIORITES DE LA CONFEJES; ET D'AUTRE PART, D'OPERER UNE SELECTION FARMI LES CANDIDATS PRESENTES PAR LES PAYS POUR PARTICIPER AUX DIFFERENTS PROJETS.

LA CONFERENCE.-



RESOLUTION N° 15/CONFEJES/XVII/87  
RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIVITES 1987

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS  
D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

APRES ETUDE DU DOCUMENT CONFEJES/XVII - 09  
PORTANT PROPOSITIONS DE PROGRAMME POUR L'ANNEE 1987,

D E C I D E :

- DE L'ADOPTION AU TITRE DE L'EXERCICE 1987 DE 44 PROJETS ANNEXES AU RAPPORT GENERAL.

LA CONFERENCE.-



MOTION DE FELICITATION A MONSIEUR JEAN-CLAUDE GANGA

---

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OULGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT LE ROLE INDENIABLE JOUE PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE GANGA, MINISTRE DU TOURISME, DES SPORTS ET DU LOISIR DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, D'ABORD COMME PREMIER SECRETAIRE GENERAL DU C.S.S.A., ENSUITE COMME PRESIDENT DE LA ZONE QUATRE DU C.S.S.A.,
- CONSIDERANT LE ROLE EMINENT QU'IL A JOUE DANS LE DEVELOPPEMENT DU SPORT EN AFRIQUE AVEC UN DYNAMISME ET UN COURAGE REMARQUABLES,
- ADRESSE SES FELICITATIONS A MONSIEUR JEAN-CLAUDE GANGA POUR SON ACCESSION AU COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE, PROMOTION QUI HONORE L'ENSEMBLE DES PAYS AFRICAINS, EN PARTICULIER LES PAYS FRANCOPHONES MEMBRES DE LA CONFES.
- LUI EXPRIME TOUTE SON ESTIME ET SON SOUTIEN POUR CONTINUER D'OEUVRER DANS CETTE AUGUSTE ASSEMBLEE A LA PROMOTION DU SPORT UNIVERSEL.

LA CONFERENCE.-



MOTION DE FELICITATION AU DOYEN DE LA CONFERENCE

=====

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987,

- CONSIDERANT LE ROLE DE GARDIEN DES US ET COUTUMES ADMIRABLEMENT JOUE PAR LE DOYEN DES MINISTRES DE LA CONFERENCE MONSIEUR LAURENT DONA FOLOGO, TANT AU LONG DES TRAVAUX DE LA SESSION,
- .....
- CONSIDERANT LA SAGESSE, LA GLAIRVOYANCE ET LA MAITRISE DONT IL A FAIT PREUVE EN TOUT TEMPS,
- ADRESSE SES SINCERES FELICITATIONS A MONSIEUR LAURENT DONA FOLOGO MINISTRE DE L'INFORMATION, DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE COTE-D'IVOIRE, POUR SA PARTICIPATION EMINEMENT POSITIVE ET CONSTRUCTIVE.

LA CONFERENCE.-



MOTION DE REMERCIEMENTS AU BURKINA FASO

-----

LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DES PAYS D'EXPRESSION FRANCAISE, REUNIE A OUAGADOUGOU LES 17 ET 18 JANVIER 1987;

- CONSIDERANT QUE MALGRE LES LOURDES CHARGES DE SA FONCTION, LE CAMARADE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION, PRESIDENT DU FASO, CHEF DU GOUVERNEMENT, SON EXCELLENCE LE CAPITAINE THOMAS SANKARA, A TENU PERSONNELLEMENT A REHAUSSER DE SA PRESENCE LES CEREMONIES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE CETTE XVIIème SESSION DE LA CONFEJES,
- CONSIDERANT LES EFFORTS DEPLOYES PAR LE GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE ET LE PEUPLE BURKINABE EN VUE D'ASSURER UN GRAND SUCCES AUX TRAVAUX DE LA XVIIème SESSION,
- CONSIDERANT LES CONDITIONS MATERIELLES PARTICULIEREMENT FAVORABLES QUI LEUR ONT ETE OFFERTES,
- CONSIDERANT L'HOSPITALITE ET LES MARQUES D'ATTENTION DONT TOUTES LES DELEGATIONS PRESENTES A OUAGADOUGOU ONT ETE L'OBJET,
- EXPRIME :
  - \* AU GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE ET AU PEUPLE BURKINABE SES SINCERES ET CHALEUREUX REMERCIEMENTS,
  - \* AU CAMARADE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION, PRESIDENT DU FASO, CHEF DU GOUVERNEMENT, SA GRATITUDE.

LA CONFERENCE.--